

REVUE DES ETUDES Anciennes

TOME 116 2014 - N°2

Pierre FRÖHLICH*

L'ÉPIGRAPHIE DES CITÉS GRECQUES AUX ÉPOQUES HELLÉNISTIQUE ET IMPÉRIALE ET LE CONCEPT DE « CITÉ POST-CLASSIQUE »

À propos de : *Epigraphical Approaches to the Post-Classical Polis. Fourth Century BC to Second Century AD* - Edited by P. Martazavou et N. Papazardakas. - Oxford : University Press, 2013. - XX+370 p. : bibliogr., index, ill. - (Oxford Studies in Ancient Documents). - ISBN : 978.0.19.965214.3.

Sous ce titre se trouve l'édition fort soignée de seize travaux présentés par divers savants lors de l'*epigraphy workshop* régulièrement organisé à Oxford. La période considérée couvre les époques hellénistique et impériale, lorsque l'épigraphie est pour l'historien la « reine des batailles ». C'est la justification essentielle du titre, sur lequel je reviendrai plus loin. La matière est organisée autour de cinq grands thèmes : les cités et les « Ruling powers », les cités en conflit, les aspects économiques et sociaux, les honneurs puis « institutions, éthique, religion ». On saura gré aux éditeurs d'avoir réussi à classer ainsi des articles qui, par nature, étaient fort disparates, puisque le cycle de conférence n'obéit pas à un thème précis. L'ouvrage offre un florilège de travaux historiques ayant pour base l'étude des inscriptions grecques. On y trouve là sa valeur – montrer la variété des apports de l'épigraphie grecque à la connaissance historique pour ces époques – et ses limites – sauf exception (il y en a), le lecteur va d'un sujet à l'autre sans qu'ils se répondent.

La nature du volume n'impose pas de suivre l'habile classification opérée par les auteurs. Dans les pages qui suivent, je tenterai d'en résumer le contenu en distinguant des types d'approches, des méthodes différentes. Je finirai par des remarques plus générales sur la périodisation et par quelques désaccords de détail sur un des articles.

^{*} Université Bordeaux Montaigne, Institut Ausonius ; pierre.frohlich@u-bordeaux-montaigne.fr.

De fait, on peut distinguer trois usages de l'épigraphie: en premier lieu les essais historiques, qui brassent une vaste matière épigraphique sans s'attarder sur un texte en particulier, puis les articles qui reprennent des documents déjà connus pour en modifier l'interprétation, enfin la publication de documents inédits.

Parmi les essais, on peut ranger sept articles, dus à A. Chaniotis, A. Ellis-Evans, N. Kennell, B. Gray, J. Ma, J. R. Prag et W. S. Slater.

Jonathan Prag aborde l'identité sicilienne à l'époque hellénistique essentiellement à travers les attestations épigraphiques des ethniques *Sikéliotès* ou *Sikélios* (« Sicilian Identity in the Hellenistic and Roman Periods : Epigraphic Considerations », p. 37-53). Le second terme est principalement employé à l'époque de la province romaine. Selon l'a., c'est alors que l'identité collective sicilienne se serait le plus nettement affirmée, même si les premier éléments d'une identité « sicilienne » doivent être antérieurs à la conquête. Ce fait aurait pu jouer un rôle dans la conception que les Romains se sont faite de la Sicile, dans la création de la province (et peut-être, en retour, dans la conception qu'ils ont construite de l'*Italia*). Les hypothèses de l'a. me semblent contredire celles, bien diffusées désormais, d'I. Malkin¹ : on peut regretter que l'occasion n'ait pas été saisie de démontrer la faiblesse de ces dernières.

Deux articles étudient le même thème, le phénomène des souscriptions civiques, pour lesquelles la documentation est avant tout épigraphique. Elle a été rassemblée et minutieusement commentée par L. Migeotte dans Les souscriptions publiques dans les cités grecques (Genève-Paris, 1992). Le point de vue était alors financier : les deux contributeurs du volume oxonien entendent se placer sous d'autres angles pour renouveler l'étude de ces textes bien connus. A. Chaniotis (« Public Subscriptions and Loans as Social Capital in the Hellenistic City: Reciprocity, Performance, Commemoration », p. 89-106) multiplie les approches dans un article qui pourra servir de commode introduction à la question des implications sociales des souscriptions : initiative de la souscription, compétition entre les donateurs, gravure d'un monument commémoratif (décision et liste des souscripteurs), etc. Quelques points peuvent susciter des réserves. L'a. pense que les souscriptions, grâce aux honneurs attribués aux donateurs, pouvaient rendre l'influence de nombre d'entre eux héréditaire - mais les mécanismes d'une tel phénomène n'apparaissent pas dans la documentation. C'est regrettable, car c'est pratiquement le seul point pour lequel s'appliquerait la notion de « capital social » qu'A. Chaniotis entend étudier. Par-delà les divergences qui opposent les promoteurs de ce concept aux contours assez flous, il me semble que l'a. en fait un emploi abusif : les phénomènes qu'il évoque relèvent tout au plus du « capital symbolique », pas du « capital social » (pour le dire vite, il s'agit de prestige, pas d'un réseau de relations sociales puissantes)². S'agissant des étrangers souscripteurs, les exemples utilisés sont pour l'essentiel des cas bien exceptionnels

^{1.} En dernier lieu dans A Small Greek World, Oxford 2011, chap. 3.

^{2.} Voir notamment P. Bourdieu, « Le capital social. Notes provisoires », Actes de la recherche en science sociale 31, janvier 1980, p. 2-3; dans un sens légèrement différent, J. Coleman, Foundations of Social Theory, Cambridge, Mass. 1990 et les remarques d'A. Portes, « Social Capital : Its Origins and Applications in Modern Sociology », Annual Review of Sociology 24, 1998, p. 1-24, qui mettait déjà en garde contre des emplois extensifs

et non représentatifs, à savoir de puissants financiers romains du Ier s. a.C., les Cloatii de Gytheion et Aufidius Bassus à Ténos³: nous ne sommes plus vraiment dans le domaine de « l'échange évergétique ». On ne voit pas non plus comment les souscriptions ont pu constituer un moteur « d'ascension sociale » : là encore, les sources font défaut. L'auteur entend enfin montrer que certaines souscriptions, qui portaient sur des dépenses militaires, pouvaient être mises en parallèle avec des actes de bravoure militaire : les deux exemples qu'il cite, tardifs, ne permettent peut-être pas une telle généralisation. Dans son propre article, Aneurin Ellis-Evans aborde l'arrière-plan idéologique des souscriptions, en insistant sur les aspects ostentatoires et « théâtraux » des souscriptions (« The Ideology of Public Subscriptions », p. 107-121). Il considère même que le but premier des souscriptions n'était pas financier mais plutôt de « mettre en scène une image idéalisée de la vie publique ». Cette mise en scène est incontestable, et elle n'est pas propre aux souscriptions, mais je doute qu'un tel théâtre ait été le but premier d'une opération aussi lourde ; c'était plutôt un moyen pour en assurer l'efficacité. L'a. rassemble aussi quelques utiles informations sur les pressions exercées sur les souscripteurs potentiels, les ratés, la mise valeur des dons par la disposition des textes sur les pierres, etc. Ces remarques de bon sens ne sembleront pas originales à un spécialiste de cette documentation, mais on doit reconnaître qu'elles n'avaient pas été jusque-là couchées par écrit : l'article rendra donc des services.

Nigel Kennell revient sur un sujet bien exploré, les groupes de néoi qui fréquentaient le gymnase dans un grand nombre de cités grecques à l'époque hellénistique (« Who were the Neoi », p. 217-232). On les considère généralement comme un groupe constitué des jeunes citoyens continuant de s'entraîner après l'éphébie, entre 20 et 30 ans. N. Kennel donne un rapide aperçu de leur rôle militaire avant de rappeler qu'ils ont pu constituer un facteur de tension dans certaines cités, lorsque les *néoi* s'opposaient parfois par la violence aux citoyens plus âgés, c'est-à-dire à ceux qui exerçaient la réalité du pouvoir. À vrai dire, ces deux aspects des néoi sont bien connus. L'auteur s'attarde un peu plus sur la place institutionnelle des néoi. Elle est parfois source de difficultés, dans la mesure où la documentation ne nous offre pas toujours un tableau complet pour chaque cité. Parfois, on ne trouve pas trace d'éphèbes, alors que les néoi sont bien attestés; en certains endroits, les noms donnés au(x) gymnasiarque(s) posent problème, tant ils peuvent varier (« des néoi », « des éphèbes et des néoi », « le gymnasiarque », etc.). Certains textes, selon lui, montrent que le terme de *néoi* avait une acception bien plus large : il s'agirait de la jeunesse qui fréquentait le gymnase, au sein de laquelle les éphèbes n'étaient au fond que des « cadet neoi ». Sur ce point comme sur d'autres, les remarques de l'auteur rejoignent au moins partiellement certaines observations d'études récentes, de

qui vidaient ce concept de son intérêt. Pour un essai d'application à l'Antiquité grecque, voir mes brèves remarques dans P. Fröhlich, P. Hamon éds., *Groupes et associations dans les cités grecques (III^e siècle av. J.-C.-II^e siècle apr. J.-C.)*, Genève-Paris 2013, p. 96.

^{3.} Cf. R. ÉTIENNE, Ténos II, Athènes 1992, p. 141-142 pour ce dernier.

R. van Bremen et d'A. Chankowski, qu'il n'a pu utiliser⁴. Le second de ces auteurs, dans une démonstration plus développée, considère aussi que le mot *néoi* pouvait souvent avoir ce sens englobant. Mais il se garde bien d'en faire une généralité comme semble l'affirmer N. Kennel. Du reste, plusieurs textes abordés par ce dernier montrent précisément que, en de nombreuses cités, on établissait une claire distinction entre le groupe des *néoi* et les éphèbes⁵. Tout dépend du contexte d'énonciation et toute généralisation est sur ce point imprudente.

Si l'article de Benjamin Gray aborde aussi l'éducation dans les cités de l'époque hellénistique, son thème est fort différent (« Philosophy of Education and the Later Hellenistic *Polis* », p. 233-253). Dans certains passages très développés de décrets pour des bienfaiteurs de l'époque hellénistique tardive (Ménas à Sestos, Mélaniôn à Iasos, Moschiôn et Zôsimos à Priène, Polémaios à Colophon), traitant de leur éducation ou de leur investissement dans l'éducation des jeunes, il reconnaît l'écho d'idées philosophiques du IV^e siècle, essentiellement de la pensée aristotélicienne. Tant le vocabulaire que la logique argumentaire en porteraient la marque : l'a. fait porter l'attention sur l'éloge de la pratique répétée des actions vertueuses : en conformité avec la pensée du Stagirite, on affirmait que, par l'accoutumance, cette pratique rendrait l'individu vertueux. Les mécanismes de cette influence supposée sont en revanche impossibles à élucider, bien que l'a. pense que l'œuvre d'Aristote a été répandue plus tôt et plus largement qu'on ne le considère généralement.

On peut terminer cette section par deux articles qui constituent un cas intermédiaire : ce sont des essais historiques, qui, au fil du texte, en viennent à revoir l'interprétation, voire l'établissement de documents épigraphiques. W. Slater (« The Victor's Return, and the Categories of Games », p. 139-163) souhaite contribuer à une meilleure compréhension des catégories de concours à l'époque impériale, essentiellement celle, encore discutée, des concours dits « isélastiques », agônes eisélastikoi. Il s'agit d'un sujet assez difficile, sur lequel on a émis des avis mal fondés, ce que l'auteur s'attache à montrer. On considérait qu'il s'agissait de concours accordant aux vainqueurs le droit de faire une entrée triomphale dans leur propre cité, sur un char, et d'y recevoir une sorte de pension. Les preuves de l'existence d'une entrée solennelle sur un char sont minces (l'exemple, souvent cité, de Néron, est une exception). Il existait, à l'époque hellénistique, une forme d'entrée solennelle pour les vainqueurs aux concours récompensés par une couronne (stéphanites). Mais les sources suggèreraient que, si l'on excepte une mention dans un texte de Téos, que l'a. s'efforce d'écarter, la notion d'eisélasis (donc de concours isélastiques) n'existe pas avant l'époque impériale. Elle se serait cristallisée vers le début du II^e s. apr. J.-C., puisque c'est à cette époque que l'expression se répand. Malgré un flottement sur le vocabulaire, il apparaît clairement que les concours

^{4.} A. S. Chankowski, *L'éphébie hellénistique. Étude d'une institution civique dans les cités grecques des îles de la Mer Égée et de l'Asie Mineure*, Paris 2010 [2011]; R. van Bremen, « Neoi in Hellenistic cities: age class, institution, association? » dans P. Fröhlich, P. Hamon éds., *op. cit.* n. 2, p. 31-58.

^{5.} Par exemple dans le texte de Colophon-sur-mer, évoqué par N. Kennell p. 230, dans l'édition de L. ROBERT (Études épigraphiques et philologiques, Paris 1937, p. 150-153), qu'il aurait fallu consulter dans l'édition de Ph. Gauthier, « Un gymnasiarque honoré à Colophon », *Chiron* 35, 2005, p. 101-112 (*Études*, p. 661-673).

isélastiques s'opposent aux concours thématiques, dont les récompenses sont matérielles et pécuniaires. Pour cette étude, W. Slater se fonde notamment sur le palmarès d'un athlète de Rhodes, dont il propose une interprétation nouvelle ; celle-ci me paraît contestable en tout point, j'y reviens à la fin de ce compte-rendu (voir l'annexe). Si « eisélastique » en vient à signifier « stéphanite », à cette époque, ces concours donnaient lieu aussi à d'importants avantages matériels pour les concurrents : la différence est qu'ils n'étaient pas offerts par les organisateurs du concours, mais par leur cité (ou la cité où ils s'étaient installés), par le biais d'une véritable pension. Voilà sans doute le point le plus convaincant de cet article. Nul doute que la discussion ne cesse pas pour autant : abordant le même problème de la dénomination des concours à l'époque impériale, S. Remijsen et parvenue à des conclusions relativement différentes⁶. Enfin, il s'en faut de beaucoup que l'auteur emporte toujours la conviction dans sa contestation de la présentation des concours isélastique donnée par L. Robert⁷. En réalité, on peut se demander si la forme de l'essai est la plus adéquate pour aborder ce genre de question, qui, comme pour celle des *néoi*, mérite une étude approfondie d'une documentation, donc un ouvrage entier.

De fait, on touche là une des limites de ce type de livre collectif : la place impose une forme de brièveté et une sélection de la documentation. Tous les sujets, loin de là, ne se prêtent pas à une forme aussi ramassée et plusieurs des articles de ce type n'emportent pas la conviction. Rien de tel avec celui de John Ma (« The History of Hellenistic Honorific Statues », p. 165-179). Le titre, général, et la parution parallèle de l'ouvrage que l'a. vient de consacrer aux statues honorifiques (Statues and Cities. Honorific Portraits and Civic Identiy in the Hellenistic World, Oxford, 2013) pourraient faire douter de l'intérêt de cette contribution. Mais l'a. part de documents, pour lesquels il propose des restitutions nouvelles: ainsi une base de Kaunos, qui aurait porté la statue d'Artémise, en parallèle avec celle de Mausole (I. Kaunos 48): ces bases pour les Hékatomnides constituent une des origines de la statue honorifique hellénistique, qui prend ses sources au IVe siècle - ici, les statues pour des grands personnages extérieurs à la cité (une autre source se trouve dans les honneurs attribués à Athènes aux grands stratèges athéniens). La variété des origines peut d'ores et déjà s'accompagner d'une multiplication des types de statues en un endroit donné (dans des cités comme à Kaunos et dans les grands sanctuaires). Passant à une innovation hellénistique, les statues honorifiques privées, l'a. corrige l'interprétation d'inscriptions de Cnide et de Milet⁸ et retrace les grandes lignes d'un phénomène massif et polymorphe, en restant attentif aux

^{6.} S. Remijsen, « The So-Called "Crown-Games": Terminology and Historical Context of the Ancient Categories for *Agones* », *ZPE* 177, 2011, p. 97-109. Voir aussi, dans un sens plus proche de W. Slater, Br. Le Guen, « Hadrien, l'Empereur philhellène, et la vie agonistique de son temps. À propos d'un livre récent », *Nikephoros* 23, 2010 [2012], p. 205-239, not. 219-225.

^{7.} Voir surtout L. et J. ROBERT, Claros I, Décrets hellénistiques, Paris 1989, p. 20-22.

^{8.} À Cnide, *I. Knidos* 164-165 ne constitue pas la dédicace d'un autel, mais une exèdre avec des dédicaces privées familiales; à Milet, *Milet* I 7, 244 n'est pas une offrande de Ptolémée I^{er}, mais plus probablement une statue du Diadoque offerte par des officiers à son service. On mesure la nouveauté apportée par ces réinterprétations – qui, comme pour Kaunos, ne sont pas reprises dans l'ouvrage de l'a.: l'article ne fait pas double emploi avec ce dernier.

nuances locales (les cas de Délos et de Rhodes sont ainsi très différents). L'article associe donc une leçon de méthode dans l'interprétation des documents épigraphiques – permise par la connaissance systématique des parallèles et non par un papillonnage dans des recueils bien répandus – et dans la présentation synthétique de travaux de longue haleine.

Six contributions s'attellent à la révision de documents mal compris (M. B. Hatzopoulos, G. Kantor, S. Kravaritou, A. P. Matthaiou, I. Salvo et P. Thonemann). Miltiade B. Hatzopoulos offre à la fois une claire introduction et de substantielles nouveautés à propos d'une inscription qui a fait couler beaucoup d'encre depuis sa publication il y a vingt ans, dite de Pistiros (« Observations on the Pistiros Inscription (SEG XLIII 486) », p. 13-21). Daté du milieu du IVe siècle, ce texte accorde un certain nombre de privilèges à des marchands grecs commerçant dans le royaume thrace où se trouvait Vetren, en Bulgarie actuelle, le lieu de découverte du texte. L'auteur prend position sur plusieurs points controversés, accordant sa préférence à l'identification de Vetren avec la « Pistiros » mentionnée dans le texte : on a voulu l'identifier avec la Pistyros⁹ située sur la côte thrace, mais il ne s'agirait que de sa métropole. La cité d'Apollonia, qui apparaît également dans le texte, doit être celle qui est située sur le bas Strymon : sa mention jointe à celle de Thasos s'expliquerait mieux que pour les autres Apollonia possibles. L'essentiel de l'article est constitué par l'explication d'un passage difficile, 1. 20-27, pour lesquelles H. offre une exégèse convaincante, qui aboutit à une nouvelle lecture du texte : il n'est pas question de noms propres liés à des emporia, comme la plupart des savants l'avaient avancé, mais plutôt, comme certains l'avaient pressenti, d'un verbe concernant la vente de détail, autorisée aux commerçants de Maronée même en dehors des emporia : (ἐπὶ) ἀναπράσε|[ω]ν τοὺς ἐμπορίτας τὰς ἁ(μ)άξ|[ας] καὶ ἀνοίγειγ καὶ κλείεν ἄμα [καθ]άπερ καὶ ἐπὶ Κότυος, « concernant les ventes au détail, que les marchands puissent ouvrir et aussi refermer leur chariots comme ils le faisaient du temps de Kotys » (1. 24-27). L'a. reproduit enfin un texte amendé en fonction de ses propositions, qui devraient sans aucun doute rencontrer beaucoup d'écho.

Tout aussi novatrice est l'étude de Peter Thonemann (« Alexander, Priene, and Naulochon », p. 23-36). Le texte parfois désigné comme « l'édit d'Alexandre concernant Priène » (*I. Priene* 1, plusieurs fois réédité) est reconstitué à partir d'une quinzaine de fragments : aussi les restitutions ont-elles varié, comme les interprétations que l'on peut en proposer. Th. en modifie le texte de façon radicale en trois points différents et aboutit à une interprétation cohérente et très neuve de ce texte. Les Priénéens auraient fait graver ce texte vers 280 avec un ensemble de mesures qui garantissaient leurs frontières. Les modifications apportées par Th. portent sur l'identité des personnes installées à Nauloque, dont l'autonomie et la liberté sont assurées au début du texte. Le premier éditeur avait compris qu'il s'agissait de Priénéens installés sur place, à qui Alexandre accordait des privilèges (τῶν ἐν Ναυλόχωι κ[ατοικούν]των, ὅσοι μέν εἰσι [Πριηνεῖ]ς); il faudrait plutôt y voir les Grecs (τῶν ἐν Ναυλόχωι

^{9.} Récemment encore A et V. Chankowski, « La présence grecque en Thrace intérieure : l'exemple de "Pistiros" », *Pallas* 89 (2012), p. 275-290 (cf. p. 280-281) ; D. Demetriou, *Negociating Identity in the Ancient Mediterranean : the Archaic and Classical Greek Multiethnic Emporia*, Cambridge 2012, p. 159-160.

κ[ατοικούν]των, ὅσοι μέν εἰσι[ν Ἕλληνε]ς) 1. 2-3), qui recevraient des privilèges fiscaux identiques à ceux concédés par le souverain aux Priénéens. Ici aussi (comme en Égypte lagide ajouterait-on) le statut d'Hellène constituerait un statut fiscal privilégié. Dans un passage difficile, Th. voit une précision géographique qui marquait une limite du territoire de Priène, reconnaissant un toponyme mentionné par Thucydide, le *Sandios Lophos*. Enfin, aux lignes 9-13, où l'on avait cru pouvoir insérer la mention des Pédiens, les habitants de la plaine du Méandre, Th. voit au contraire l'énumération de trois villages indigènes (de cette plaine), dont Alexandre se réservait la possession. Cette brillante reconstitution donne un nouveau texte qui devrait susciter la discussion¹⁰: la part d'hypothèse y demeure grande.

Angelos Matthaiou réédite de son côté un arbitrage rendu par Chios entre Lampsaque et Parion (« An Arbitration Concerning Lampsakos and Parion », p. 57-68). L'article n'est pas toujours facile à exploiter¹¹: l'a. offre un texte dépouillé de ses restitutions antérieures, en modifie parfois l'interprétation (sans toujours convaincre), ou hésite à choisir entre plusieurs restitutions et ne donne finalement pas de texte intégrant ses choix (à la différence des deux auteurs précédents).

C'est à une autre inscription de Chios qu'est consacrée la contribution d'Irene Salvo (« Romulus and Remus at Chios Revisited : A Re-examination of SEG XXX 1073 », p. 125-137), un décret honorant un personnage qui a joué un grand rôle dans l'introduction du culte de Rome dans cette cité. L'originalité des mesures prises à Chios résidait dans la reconnaissance du mythe de Romulus et Remus, notamment par une offrande, dont la nature nous échappe. L'a. émet quelques hypothèses raisonnables mais non vérifiables sur celle-ci (un relief avec une légende ou un simple récit gravé ?). Plusieurs détails du texte lui permettent de montrer que l'honorandus avait une connaissance directe des réalités et des mythes romains.

Sophia Kravaritou réédite et modifie l'interprétation de deux difficiles inscriptions hellénistiques de Démétrias (« Thessalian Perceptions of Ruler cult : *archegetai* and *ktistai* from Demetrias », p. 255-275). Elles ont pour point commun de mentionner, malheureusement dans des contextes mutilés, un culte « des archégètes et des fondateurs (*ktistai*) », ce qui a souvent été mis en relation avec un éventuel culte de Démétrios Poliorcète. La première (*IG* IX 2, 1099) est la plus difficile, puisqu'il est impossible d'en connaître l'autorité émettrice (Démétrias ? une *kômè* ?,1'a. préfère la première hypothèse). La seconde contient deux décrets d'Iolkos fort mutilés, l'un qui mentionne apparemment un roi Antigone et son père Démétrios, et des concours, l'autre semble réglementer un culte¹². L'a. propose quelques restitutions

^{10.} Le texte a été adopté dans la deuxième édition des I. Priene (W. BLÜMEL, R. MERKELBACH, Die Inschriften von Priene, Bonn 2014, IK 69, $n^{\circ}1$), avec une excellente planche, préférable à celle du présent volume, où le fragment g ne figure pas.

^{11.} La première édition (J. Vanseveren, *R.Phil.*, 1937, p. 337-344) devra toujours être consultée. Je développe mes critiques dans une notice du *Bulletin épigraphique* 2014.

^{12.} Ainsi E. Meyer, « Eine Inschrift von Iolkos », Rheinisches Museum 85, 1936, p. 367-376.

nouvelles, de valeur inégale¹³. Elle se lance ensuite dans une série d'hypothèses-gigognes, toutes fort aventureuses, pour suggérer de dater ces décrets du dernier tiers du III^c siècle (et non du règne de Gonatas, comme on l'admet généralement). L'état des textes et la minceur de la documentation n'autorise certainement pas de telles reconstitutions, ni leur tribut à une rhétorique à la mode (la « négociation de l'identité » ou de la « mémoire sociale » par le dème d'Iolkos), qui tourne ici un peu à vide. De cet article peu convaincant, on pourra néanmoins retenir l'hypothèse que les cultes des archégètes devaient rassembler des cultes locaux, ceux des anciennes communautés fondues dans le synoecisme de Démétrias et ceux du ou des fondateurs de la cité (si le pluriel signifie l'association de Gonatas avec son père).

Georgy Kantor consacre l'un des rares articles portant sur l'époque impériale à un important document provenant de la cité de Chersonèse en Crimée actuelle (« Local Courts of Chersonesus Taurica in the Roman Age », p. 69-86), qui a jusque-là surtout été discuté par des savants russophones¹⁴. Si l'a. ne modifie pas profondément le texte grec, il en propose la première traduction anglaise et un substantiel commentaire. Datant peut-être du début du règne de Trajan, ces mesures constituent une profonde réforme de la justice civique, qui témoigne sur certains points de l'introduction d'usages communs, sur une initiative locale. K. suggère qu'il ne s'agit pas d'un emprunt direct, mais plutôt d'une influence des pratiques romaines en vigueur dans la province du Pont-Bithynie, avec laquelle Chersonèse avait des relations étroites.

Trois articles portent enfin à notre connaissance une moisson de documents inédits, ou méconnus (G. Malouchou, N. Papazarkadas, A. Schachter et F. Marchand).

L'article de G. Malouchou (« Two Overlooked Attic Inscriptions », p. 201-215) n'apporte pas de nouveauté spectaculaire : les deux inscriptions qui y sont publiées sont réduites à l'état de fragments assez misérables. Mais il est intéressant sur le plan de la méthode : ces inscriptions ont été copiées au XIX° siècle par l'érudit grec K. S. Pittakis, qui les a publiées en Grèce (respectivement en 1856 et 1860). Cette publication a sombré dans l'oubli et elles n'ont pas été intégrées dans les versions successives du corpus des *Inscriptiones Graecae*. L'a. les exhume et modifie sensiblement l'interprétation du premier éditeur. La première doit être un extrait des inventaires enregistrant les *phialai exeleutherikai*, document de nature controversée (dernier tiers du IVe s.). La seconde s'inscrit dans une série de documents attiques bien connus : il s'agit du fragment d'une borne hypothécaire. Elle doit provenir d'une maison située en ville, si l'on en juge par la nature de la pierre, qui servait de seuil (à situer à la même époque). L'a. propose quelques indentifications pour les personnages mentionnés dans ce texte, qui me paraissent toutefois fragiles.

^{13.} L. 4-6, au lieu de : ε[ισέβειαν καὶ ἐπιμέλειαν ποιούμε]|νος καὶ κοινῆι τῆς πόλεως [καὶ κατ' ἰδίαν τοῦ δήμου τοῦ Ἰωλ]|κίων, Κ. suggère : ε[ισέβειαν καὶ ἐπιμέλειαν ποιούμε]|νος καὶ κοινῆι τῆς πόλεως [καὶ ἰδίαι τοῖς ἐντυγχάνουσιν Ἰωλ]|κίων, ce qui est en effet possible. En revanche pour B, l. 1-2, au lieu de : ἐπειδὴ τὰ μὲν κοινὰ | [τῶν ἀρχηγετῶν καὶ κτιστῶν ἱερὰ] βραχέα ἐστίν, le complément que l'a. propose (ἐπειδὴ τὰ μὲν κοινὰ | [χρήματα] βραχέα ἐστίν) n'est pas acceptable, car il est bien trop court, étant donné l'étendue de la lacune.

^{14.} Le texte a été reproduit dans l'AE 2007, 1243 et le SEG 55, 838.

Les musées grecs recèlent, on le sait, un grand nombre de textes inédits: Nikolaos Papazarkadas (« The Epigraphy of Honours at Siphnos: New Evidence », p. 181-198) en publie une série de six, gravés sur des pierres entreposées dans le Musée de Siphnos, dont il prépare le catalogue des inscriptions. Là encore, on n'enregistre pas de découverte spectaculaire: la moisson peut paraître légèrement décevante. Aussi peut-on rester sceptique face aux considérations générales que l'a. pense pouvoir en tirer *in fine* sur la cité de Siphnos, ses institutions, ses cultes, etc. L'édition soignée de ces textes apporte néanmoins quelques intéressantes informations: deux nouveaux décrets hellénistiques, dont l'un procure la première attestation des stratèges de la cité, quatre inscriptions honorifiques (s'échelonnant entre le I^{er} s. av. et le II^e s. apr. J.- C.), où les spécialistes de l'onomastique pourront relever des noms nouveaux ou rares.

Les dernières inscriptions publiées dans le volume proviennent d'une prospection sur le territoire de la cité béotienne de Thespies. Albert Schachter et Fabienne Marchand publient avec un excellent commentaire six textes qui s'échelonnent entre le IV^e siècle av. J.-C. et le I^{er} siècle apr J.-C. (« Fresh Light on the Institutions and Religious Life of Thespiai : Six New Inscriptions from the Thespiai Survey », p. 277-299). Ces textes assez brefs, parfois mutilés, apportent des pièces supplémentaires à des dossiers bien étoffés (celui des catalogues de vainqueurs aux concours des *Mouseia*, n° 4), mais procurent aussi des nouveautés, comme l'énigmatique apparition de *pentèkostologoi* au IV^e s. (n° 1), le culte d'Apollon *Génétas* (n° 2), les fragments d'une dédicace bilingue à Domitien (n° 5), ou d'une mesure officielle, sur un vase (n° 6)¹⁵.

Ce livre offre donc une variété d'exemples de ce que les sources épigraphiques apportent à l'histoire, tout comme un beau florilège des méthodes mises en œuvre pour y parvenir : rassemblement de documents pour établir des parallèles, correction de documents publiés, recherche d'inédits dans les archives et les réserves des musées ou par des prospections. Inversement, il montrera au profane les difficultés et les limites de ces enquêtes, où la documentation se dérobe souvent, faute de documents en nombre suffisant, ou faute de pouvoir établir avec certitude la lettre de textes pour la plupart mutilés – même si certains auteurs n'ont pas résisté à la tentation d'aller au-delà de ce qu'il leur était réellement possible de démontrer. La déception que pourra éprouver celui qui cherche des certitudes est largement compensée par la surprise apportée par la découverte de textes nouveaux, certes, pour beaucoup d'apparence insignifiante, mais qui, par petites touches, ne cessent de modifier un tableau en perpétuel renouvellement. De ce point de vue, le caractère disparate du présent ouvrage constitue une qualité, tant il donne à voir la diversité des approches et le foisonnement sans cesse renouvelé de la documentation épigraphique.

^{15.} Voir l'analyse plus détaillée qu'en a faite D. Knoepfler, Bull. ép. 2013, 168.

Deux époques, hellénistique et impériale, sont ici subsumées sous le concept de « post-classical *polis* ». Cette expression tend désormais à se répandre dans le champ de l'historiographie anglophone, où les colloques sur ce thème abondent désormais ¹⁶. Elle est assez ambiguë, dans la mesure où, pour bien des historiens, elle désigne plutôt l'Antiquité tardive, par conséquent la période qui suit l'Antiquité classique ¹⁷.

La plupart des contributions du présent ouvrage sont en fait consacrées à l'époque hellénistique, à l'exception de celle de G. Kantor, ou de celle de W. Slater (qui remonte tout de même à l'époque hellénistique). Font exception, dans une moindre mesure, les documents publiés par N. Papazarkadas et par A. Schachter et F. Marchand, dont une part (minoritaire) appartient à l'époque impériale. À vrai dire, les auteurs du volume n'emploient guère l'expression de « cité post-classique », à l'exception de S. Kravaritou, qui l'utilise ad nauseam, pour évoquer en réalité la période hellénistique 18. Nombre d'entre eux sont attentifs aux changements intervenus au cours des époques considérées (ainsi B. Gray, J. Ma, J. Prag ou G. Kantor) et leurs contributions pourront donner de nouveaux éléments de réflexion à ceux qui s'intéressent à ces évolutions. De fait, ni les éditeurs ni aucun des auteurs ne semble considérer la période « post-classique » comme un ensemble. Au fond, l'unité du volume est constituée par l'épigraphie grecque. Or, si celle-ci est bien plus abondante à partir du début de l'époque hellénistique, son apport historique est important depuis la fin de l'époque archaïque. Du reste, deux contributions publient des documents d'époque classique (G. Malouchou et le doc. n°1 publié par A. Schachter et F. Marchand, datant de la première moitié du IV s.): cela montre bien que l'expression employée dans le titre n'a guère de validité s'il s'agit de rassembler des « approches épigraphiques » des cités grecques.

On peut naturellement comprendre des contraintes éditoriales, mais il faudrait pouvoir y résister quand elles impliquent l'utilisation d'un concept aussi ambigu et même trompeur. À l'instar d'autres expressions, aussi vagues, comme la cité « après Alexandre » ou « le monde gréco-romain », il induit implicitement, d'une part l'idée que les cités grecques ont vécu une rupture importante entre l'époque classique et l'époque hellénistique, et d'autre part qu'il n'y eut plus d'évolution significative dans les six siècles qui ont suivi. Les éditeurs ne partagent certainement pas cette opinion, comme en témoigne l'introduction : pourquoi donc employer ce terme qui ressuscite *de facto* le découpage chronologique de l'ouvrage périmé d'A. H. M. Jones, *The Greek City from Alexander to Justinian* (Oxford, 1940) ? Il subsiste bien des débats sur les évolutions des cités grecques entre le IVe s. av. J.-C. et le IIIe s. apr. J.-C.

^{16.} Par ex. Chr. P. Dickenson, O. van Nijf éds., *Public Space in the Post-Classical City*, Louvain 2013; R. Alston, O. van Nijf, Chr. Williamson éds., *Cults, Creeds and Identities in the Greek City after the Classical Age*, Louvain 2013; Cl. Rapp, H. A. Drake éd., *The City in the Classical and Post-Classical World. Changing Contexts of Power and Identity*, Cambridge 2014.

^{17.} E.g. A. J. Wharton, Refiguring the Post-Classical City. Dura Europos, Jerash, Jerusalem and Ravenna, Cambridge 1996; Gl. W. Bowersock, P. Brown, O. Grabar éds., Interpreting Late Antiquity. Essays on the Postclassical World, Cambridge Mass. 2001.

^{18.} Outre « post-classical archaeological evidence », on pourrait invoquer une « post-classical epigraphy », et même des « post-classical formulaic expressions », etc.

La majorité des historiens s'accorde cependant sur l'impression d'une nette continuité entre les cités du second siècle de l'époque classique et celles des premiers siècles de l'époque hellénistique, bien que le contexte ait profondément changé. De même s'accorde-t-on sur les différences fondamentales entre celles-ci et les cités du Haut-Empire romain, bien que la nature des changements et le moment (sans doute variable) où ils sont intervenus ne fassent pas l'unanimité¹⁹. Ces inflexions vident de tout intérêt l'expression de « cité post-classique ». De fait, il faudrait impérativement la bannir de notre vocabulaire : elle est ambiguë – car employée aussi pour évoquer l'Antiquité tardive – et elle ne correspond simplement pas aux réalités historiques sur lesquelles les historiens s'accordent à l'heure actuelle – y compris les auteurs du volume discuté ici. Au fond, le titre le plus adéquat, et qui rendrait mieux justice à la variété du contenu serait « Epigraphical Approaches to the Greek *Poleis* ».

Annexe : autour des concours « isélastiques » : à propos de deux inscriptions invoquées par W. Slater

— Dans son article sur les concours isélastiques, W. Slater consacre un certain nombre de pages à l'époque hellénistique : à cette époque, ce terme se retrouve dans un seul texte, un décret de Téos par lequel la cité honore le roi Antiochos III vers 203 av. J.-C.²⁰. Parmi les importants honneurs cultuels votés par les Téiens figure le passage suivant, qu'il faut citer en entier :

ίνα δὲ καὶ καθιε[ρωμέ][νος] ὁ τόπος ἦ τῶι βασιλεῖ ἀντιόχωι Μεγάλωι ἐν ὧι τὰ μὲν ἐ[τέλεσε]
[τῶν ἀ]γαθῶν, τὰ δὲ ὑπέσχετο καὶ μετὰ ταῦτα ἐπετέλεσεν, ἀ[ναθεῖ]
[ναι ἄ]γαλμα χαλκοῦν ἐν τῶι βουλευτηρίωι ὡς κάλλιστον [τοῦ βα][σιλέ]ως καὶ συντελεῖν θυσίαν ἐπὶ τῆς κοινῆς τῆς πόλεως ἑ[στίας]
[ἐν τ]ῶι βουλευτηρίωι τῶι τε βασιλεῖ καὶ Χάρισιν καὶ Μνήμη καθ' ἔκ[αστον]
[ἔτο]ς τὰς ἀρχὰς μετὰ τοῦ ἱερέως καὶ τοῦ πρυτάνεως τήν τ[ε τῶν]

[στρ]ατηγῶν καὶ τὴν τῶν τιμούχων καὶ τὴν τῶν ταμιῶν κατὰ το[. . . .]
[. . .] εἰσιτητήρια τῆς ἀρχῆς ἀρχομένας ἀπ' ἀγαθῶν τῆι νουμη[νίαι]

^{19.} Il serait fastidieux de recenser longuement les acteurs et les étapes du débat. Voir quelques jalons récents : Ph. Gauthier, « Introduction » dans P. Fröhlich, Chr. Müller éds., *Citoyenneté et participation à la basse époque hellénistique*, Genève-Paris 2005, p. 1-6 (avec la bibliographie antérieure) ; P. Hamon, « Élites dirigeantes et processus d'aristocratisation à l'époque hellénistique » dans H.-L. Fernoux, Chr. Stein éds., *Aristocratie antique : modèles et exemplarité sociale*, Dijon 2007, p. 77-98 ; A. Heller, « La cité grecque d'époque impériale : vers une société d'ordres ? », *Annales HSS*, mars-avril 2009, p. 341-373 ; H.-U. Wiemer, « Hellenistic Cities : the End of Democracy ? » dans H. Beck éd., *A Companion to Ancient Greek Government*, Oxford-Malden Mass. 2012, p. 54-69 ; Chr. Mann, P. Scholz éds., *Demokratie im Hellenismus ? Von der Herrschaft des Volkes zur Herrschaft der Honoratioren ?*, Mayence 2012 ; A. Heller, « Les institutions civiques grecques sous l'Empire : romanisation ou aristocratisation ? » dans P. Derron, P. Schubert éds., *Les Grecs héritiers des Romains*, Vandœuvres 2013, p. 201-240.

^{20.} SEG 43, 1003; également J. Ma, Antiochos III and the Cities of Western Asia Minor, 2° éd., Oxford 2002, n° 18. Voir aussi le commentaire d'A. Chanotis, « La divinité mortelle d'Antiochos III », Kernos 20, 2007, p. 153-171 (164-165 pour le passage discuté ici).

[τοῦ] Λευκαθεῶνος καὶ θύειν ἱερεῖον τέλειον, συντελεῖν δὲ θυσίαν [τοὺ]ς ἐκ τῶν ἐφήβων μετὰ τοῦ γυμνασιάρχου τῆ αὐτῆ ἡμέραι καθότι γέγ[ρα]-

- 40 [πτ]αι, ἵνα μηθὲν πρότερον ἄρξωνται πράσσειν τῶν κοινῶν πρὶν ἢ χάρ[ι][τα]ς ἀποδ[ο]ῦναι τοῖς εὐεργέταις καὶ ἐθίζωμεν τοὺς ἐξ ἡαυτῶν πά[ν][τα] ὕστερα καὶ ἐν ἐλάσσονι τίθεσθαι πρὸς ἀποκατάστασιν χάριτος
 [καὶ] τὴμ πρώτην αὐτοῖς εἴσυδον εἰς τὴν ἀγορὰν ἐπὶ ταὐτὰ καλλίστην
- 44 [ποι]ήσο[μ]εν· τὰ δὲ ἱερεῖα τὰ εἰς τὰς θυσίας παριστάναι τοὺς πριαμέ[νους] τῷ πρότερον ἔτει τὴν παράσχεσιν τῶν ἱερείων, τοῖς δὲ εἰσιοῦσιν
 [ἄρχ]ουσιν καὶ τοῖς ἐκ τῶν ἐφήβων τοὺς ταμίας· ὅσοι δ' ἄν νικήσαντες
 [τοὺ]ς στεφανίτας ἀγῶνας εἰσελαύνωσιν εἰς τὴμ πόλιν, παραγίνεσθα[ι]
- 48 [. . . .]ους ἀπὸ τῆς {ἀπὸ τῆς} πύλης πρῶτον εἰς τὸ βουλευτήριον καὶ στεφ[α][νοῦν] τὸ ἄγαλμα τοῦ βασιλέως καὶ συντελεῖν θυσίαν καθότι ἐπάνω γέ[γραπ]ται:

« afin que soit consacré au roi Antiochos le Grand le lieu où il a d'une part accompli des bienfaits, d'autre part en a promis d'autres qu'il a réalisés par la suite, que soit consacrée une statue de culte du roi en bronze dans la salle du Conseil, la plus belle possible ; et que les collèges des magistrats, celui des stratèges, celui des timouques et celui des trésoriers, avec le prêtre et le prytane, accomplissent chaque année un sacrifice au foyer commun de la cité, dans la salle du Conseil, pour le roi, les Grâces et la Mémoire, au moment... (de leur entrée en charge ?), comme sacrifice d'entrée, leur charge commençant (ainsi) favorablement, le premier jour de Leukathéôn, et qu'ils sacrifient une victime parfaite ;

que ceux (qui quittent) l'éphébie accomplissent aussi un sacrifice avec le gymnasiarque le même jour, comme il est écrit, pour qu'ils ne puissent commencer à agir pour les affaires communes avant d'avoir rendu grâce aux bienfaiteurs et que nous donnions à nos descendants l'habitude de considérer que rien ne vaut la reconnaissance pour les bienfaits reçus, et que leur première entrée dans l'agora soit ainsi la meilleure possible ;

que ceux qui ont pris à ferme la fourniture des victimes l'année précédente fournissent les victimes pour les sacrifices ; que les trésoriers (le fassent) pour les magistrats entrant en fonction et pour ceux (qui quittent) l'éphébie ;

que ceux qui, ayant été vainqueurs aux concours stéphanites, entrent dans la ville, viennent directement de la porte à la salle du Conseil, couronnent la statue du roi et accomplissent un sacrifice comme il est écrit ci-dessus.»

W. Slater considère que les vainqueurs ici envisagés ne sont pas les individus mais un « groupe collectif » en raison du grand nombre de vainqueurs potentiels à Téos. Il suggère que cette clause a pu être ajoutée à la demande des technites dionysiaques, alors installés à Téos. Il rapproche enfin de ce texte ceux où l'on distingue ces mêmes vainqueurs dans les processions : il s'agit, selon lui, d'une « class », voire d'une association, la « stephanitic guild » qui accueillait les vainqueurs aux concours et, dans le texte de Téos, conduisait des « processions of stephanitic victors » (p. 144-145). Cette association devient plus loin le « college of stephanitic victors » (146). Il faut s'entendre. À l'époque hellénistique, nulle part il n'y a de trace de l'existence d'une quelconque association des vainqueurs aux concours « stéphanites » ou « sacrés ». La cité les regroupe certes comme une *catégorie* dans les processions qu'elle organise, comme

les prêtres ou les magistrats : il ne s'agit en rien de personnes se réunissant dans le cadre de structures associatives, mais de citoyens distingués à ce moment précis par leurs charges (prêtres et magistrats) ou par les honneurs qu'ils ont reçu, ce qui est le cas de ces vainqueurs, qui ont dû recevoir (pace Slater) des privilèges importants dans leur cité. Dans le texte de Téos, il s'agit clairement d'une allusion aux vainqueurs individuels, qui pourraient être amenés à entrer solennellement dans la ville. La construction du texte est très claire : tous les autres sacrifices effectués devant la statue du roi doivent l'être régulièrement chaque année ($\kappa\alpha\theta$ ' $\delta = \kappa \log \delta$), par les magistrats, par les éphèbes. En revanche, pour les vainqueurs aux concours, c'est une éventualité ($\delta = \delta$) $\delta = \kappa \log \delta$). L'association des vainqueurs aux concours stéphanites et leurs processions sont, pour Téos hellénistique, des vues de l'esprit.

— Dans le même article, W. Slater reprend plus longuement un texte de Rhodes, un palmarès de vainqueur très original, dont le texte a été en grande partie rétabli par L. Robert. L'auteur entreprend détricoter systématiquement cette reconstitution comme les interprétations ultérieures de J.-Y. Strasser et de H.-W. Pleket²¹ (p. 151-161). Sur ce texte également, l'auteur me paraît faire fausse route et il est nécessaire d'en avoir l'essentiel sous les yeux :

[-----] νεικήσαντα [Άδρ] ιάνεια 'Ολύμ[π] ια [ἐν Ἀναζάρβφ?] παίδων στάδιον· καὶ ἐν Ἀντιοχεία [τῆς Συρίας τὸν] Εὐκράτους ἰσάκτιον παίδων στάδιον

- 4 [.... ἀγενεί]ων? δὲ κρίσιν νεικήσαντα ἐν Λαοδικέ[α τῆς Συρί]ας Σωτήρια Καπετώλια ἀσοκαπετώλια ^{νας.}
 [... στάδ]ιον, μεταβάντα δὲ καὶ εἰς τὴν τῶν ἀνδρῶν ^{νας.}
 [κρίσιν, νε]ικήσαντα ἐν Ταρσῶ κατὰ τὸ ἑξῆς Ἁδριάνια Ὀλύμπια,
- [Κομόδει]ον?· καὶ τούτους ἱεροὺς καὶ εἰσελαστικοὺς οἰκουμε[νικούς νας]· νεικήσαντα δὲ καὶ θεματείτας στεφανείτας ἀγῶ[νας.? ὧν ἐ]ν Ἐφέσφ παίδων στάδιον· ἔτι καὶ τῆ αὐτῆ Ἐφεσίων
 [πόλει στε]φθέντα τὸν παρ' αὐτοῖς ἐπιτελούμενον ἀγῶνα Κοινὰ
- 12 [ἀσίας στ]άδιον· καὶ ἐν τᾳ λαμπροτάτᾳ 'Ροδίων πόλει νεικάσαν-[τα Δεῖα? 'Ολύ]μπια παίδων στάδιον· καὶ τὸν Περίκλειον ἀγῶνα [ἀγενείων? σ]τάδιον· νεικάσαντα δὲ καὶ ἐν τᾳ πατρίδι αὐτοῦ Πά-[νεια παίδων] ἀνδρῶν στάδιον τῆ αὐτῆ ἡμέρα καὶ ὁπλείτην
- [πρῶτον εἰς το]ὺς αἰῶνας· διὰ πάσης οὖν κρίσεως καὶ Σε- νας.
 [βαστῆς? κρίσεως] διελθόντα καὶ στεφανωσάμενον τὰ ἕρ- νας.
 [ματα καὶ ἀνακηρ]ύξαντα τόν τε δῆμον καὶ τὴν βουλὴν νας.
 [-----]ΩΣΙΝ, καὶ διὰ ταῦτα πολιτείαις ἀξιωθέν-
- 20 [τα Λαοδικέων καὶ Ταρ]σέων καὶ ἀντιοχέων ὁπότε ἠγωνί-[σατο καὶ ἀνδριάντο]ς ἀναστάσει τειμηθέντα ὑπὸ τῆς Και-[σαρέων πόλεως, κ]αὶ μετὰ τὴν ἄθλησιν, σεμνὸν καὶ ἀξιοπρε-[πῆ βίον διενένκα]ντα, τῷ παρ' ἀμεῖν τᾶς ἱεροκαρυκείας τειμῷ κτλ.

^{21.} G. Pugliese Carratelli, ASAA 30-32, 1952-1954, p. 293-297 n° 67; L. Robert, Hellenica XI-XII, Paris 1960, p. 443-446, avec J.-Y. Strasser, « Sur une inscription rhodienne pour un héraut sacré », Klio 86, 2004, p. 141-164, texte repris dans SEG 54, n° 724 (H.-W. Pleket), que je reproduis ici.

Le texte est original, car il rappelle les victoires du personnage, obtenues dans sa jeunesse (comme l'a bien vu Slater), puis sa carrière dans sa nouvelle patrie, Rhodes, où il est devenu héraut sacré (1. 23). Le passage non reproduit, à partir de la ligne 24, décrivait, en dialecte rhodien tel qu'il était employé à l'époque, les distributions du personnage à Rhodes à l'occasion de l'érection d'une statue qui ne peut être que celle qui couronnait la base où était gravée ce texte. L'intérêt principal pour le propos de l'auteur est la distinction, 1. 8-10, entre les concours « sacrés eisélastiques universels », qui venaient d'être énumérés, et les concours « thématites [= thématiques] stéphanites », dont il allait être question par la suite. Sur tout cela, tout le monde s'entend, ou presque. Mais le texte recèle bien des obscurités et il est largement restitué. W. Slater attire avec raison l'attention du lecteur sur la fragilité de certaines restitutions. Ainsi, 1. 2 il doute du complément, dû à J.-Y. Strasser [ἐν ἀναζάρβω?], car, pour cette série de victoires, la mention du lieu où elles ont été obtenues est régulièrement placée avant – encore doit-on supposer un formalisme dont ce texte ne fait pas toujours preuve²². Il va plus loin en avançant que le passage-clef pour la restitution de L. Robert, qui fournit la longueur des lignes, n'est ni bien compris ni bien établi. De fait, il y a une difficulté, lorsque l'on est passé aux concours « thématiques », avec Éphèse (1. 9-10), puis 1. 14 aux victoires « dans sa propre patrie », car on trouve entre les deux cette mention :

ἔτι καὶ τῆ αὐτῆ Ἐφεσίων | [πόλει στε] φθέντα τὸν παρ' αὐτοῖς ἐπιτελούμενον ἀγῶνα Κοινὰ | [Ἀσίας στ] άδιον, « et dans la même cité des Éphésiens, il a été couronné dans le concours des Koina de l'Asie institué chez eux dans l'épreuve du stade » (1. 10-12)

L'auteur souligne qu'il serait surprenant qu'un concours aussi important, organisé à l'échelle de la province d'Asie, ait été rétrogradé de concours isélastique au rang de concours thématique²³. Slater en conclut que la restitution doit être rejetée : il s'agit d'autres *Koina*, d'un rang secondaire et il faut préférer [παίδων στ]άδων, qui correspond mieux à la structure du texte. Cependant, on ne comprendrait pas que, précisément, on n'ait pas précisé la nature de ces *Koina*, d'un nom banal, alors que d'autres sont attestés. Il vaut mieux suivre J.-Y. Strasser qui considère que ce concours avait subi un fort déclin depuis le début du II° siècle²⁴. Il comprend ce membre de phrase comme une sorte de parenthèse. De fait, ce texte est clairement un patchwork, maladroitement rédigé : on a d'abord évoqué des concours importants, en insistant *in fine* sur leur nature, pour ajouter que le personnage a aussi gagné des concours thématiques, parmi lesquels à Éphèse, celui du stade, chez les garçons. Puis, en quelque sorte à propos d'Éphèse, on rappelle un concours un peu inclassable, puisqu'organisé par le *koinon* d'Asie, à Éphèse même. Les autres concours dont l'énumération suit, 1. 12-14, à Rhodes, procèdent d'un ajout puisqu'on emploie alors le dialecte rhodien. Si l'on pousse jusqu'au bout cette remarque,

^{22.} L'auteur propose par ailleurs des solutions de remplacement qui sont des bouche-trous guère plus acceptable que le reste de ses restitutions.

^{23.} Mais H.-W. PLEKET, *SEG*, *ad loc*. (et déjà « Einige Betrachtungen zum Thema "Geld und Sport" », *Nikephoros*, 17, 2004 [2006], p. 77-89, ici p. 85-86), refuse de considérer qu'il s'agit d'une dégradation, plutôt un changement de nature par adjonction des prix en nature.

^{24.} J.-Y. Strasser, *loc. cit.*, p. 148-149.

ne peut-on considérer que la place du concours des *Koina Asias* dans le texte est uniquement due à sa célébration à Éphèse, et qu'elle ne donne par conséquent pas d'indice sur sa nature ? Il pourrait malgré tout avoir été toujours isélastique.

W. Slater conteste ensuite la restitution admise pour les 1. 14-16: νεικάσαντα δὲ καὶ ἐν τᾳ πατρίδι αὐτοῦ Πά[νεια παίδων] ἀνδρῶν στάδιον τῆ αὐτῆ ἡμέρᾳ καὶ ὁπλείτην [πρῶτον εἰς το]ὺς αἰῶνας

Pour lui « the greek has been misunderstood », ici καί signifierait « as » et porterait sur la course d'hoplite : il faudrait comprendre que l'honorandus a gagné la course du stade le même jour que la course d'hoplite. Or c'est un point capital : s'il y a deux concours (interprétation de L. Robert), le nom à cheval sur les l. 14-15 ne peut être que très court et *Paneia* est alors la seule solution. Il doit s'agir de concours célébrés à Césarée Panias, ce qui concorde bien avec des victoires obtenues en Syrie dans la jeunesse du personnage ; cela renforce la restitution du nom de la cité qui lui a voté une statue (due à G. Pugliese Carratelli), l. 21-22 : τεμηθέντα ὑπὸ τῆς Και|[σαρέων πόλεως]. S'il n'y a pas deux concours (Slater), un nom plus long est possible (comme *Panathénaia*). W. Slater signale par ailleurs l'existence de *Paneia* dans un palmarès d'un athlète retrouvé à Didymes (*Didyma* II, 479), peut-être à Milet même, et préfère rejeter une attribution à Césarée(-Philippes) Panias. Quant à la statue votée l. 21, il s'agit de la même statue que celle qui était érigée à Rhodes, mentionnée l. 27 à propos des générosités du personnage. Elle aurait alors été érigée par « some athletic college or civic group or college of magistrates in Rhodes » et non par une cité (p. 161).

Rien de tout cela ne tient debout. Commençons par la fin : on se demande bien comment un collège de magistrats ou une association pourrait ainsi être désigné par une formule commençant par $\tau \hat{\eta} \varsigma$ Kαι-. La cité est le choix le plus vraisemblable ; du reste, nous sommes cette fois-ci dans un passage en *koinè*, qui mentionne des honneurs reçus en Syrie, à la différence du passage rhodien des l. 24 et suivantes.

Quant au grec des l. 14-16, il est parfaitement bien compris et conforme à bien d'autres textes, où « le même jour » suit l'énumération de plusieurs concours. On en trouve un bel exemple à Milet, dans un même palmarès, à deux reprises : καὶ Πιύθια ἄνδρας στάδιον, [δί]ανλον, ὁπλίτην ἐν τῆι αὐτῆι ἡμέραι, et plus loin : 9-11: καὶ Ἄκτια τὰ μεγάλα [Και]σάρηα ἄνδρας στάδιον, δίαυλον, ὁπλίτην ἐν τῆι [αὐ]τῆι ἡμέραι πρῶτον πάντων²⁵. Il y a d'autres exemples de ces victoires multiples, ainsi formulées²⁶. Dans le cas contraire, on aurait écrit

^{25.} Milet I, 9, 369 (texte plusieurs fois amendé et commenté, cf. L. ROBERT, Hellenica VII, Paris 1949, p. 117-125), 2-3 et 9-11.

^{26.} À Cos, *IG* XII 4, 935, 7-9, 938, 9-13 (deux textes de la fin du I^{er} s. av. J.-C.); Thespies: *IG* VII 1856, 5-7 (I^{er} s. apr. J.-C.? cf. J.-Y. Strasser, *BCH*, 127, 2003, p. 270).

καὶ τῆ αὐτῆ ἡμέρα ὁπλείτην ου (ἐν) δὲ τῆ αὐτῆ ἡμέρα ὁπλείτην, sans aucun καί²⁷. Aussi les restitutions jusque-là admises demeurent-elles bien plus solidement établies que ne le croit W. Slater et il vaut mieux s'y tenir, tant elles donnent de la cohérence à ce texte.

Au fond, pour la méthode à employer dans l'étude des inscriptions, cet article est instructif. La longue chaîne du travail sur un texte difficile, depuis G. Pugliese Carratelli jusqu'à J.-Y Strasser, avec l'intervention majeure de L. Robert, aboutit à un texte compréhensible et cohérent. Il contient encore des obscurités et des difficultés, car il est un vrai patchwork composé dans l'Antiquité, apparemment sans grand formalisme. Il n'est certes pas d'argument d'autorité qui tienne et cette reconstitution doit être soumise à une critique vigilante. Mais c'est avec légèreté que W. Slater s'y livre, en prenant quelques libertés avec le grec, pour rejeter d'une façon un rien péremptoire le résultat de ce patient travail, et nous offrir une construction bancale, tant pour le texte de Rhodes que pour celui de Téos.

^{27.} C'est la présentation, à Aphrodisias, du palmarès *IAPh2007*, 12.215 (III° s. apr. J.-C.), 1. 23-26 : ἐν Νεικομηδεία Αὐγούστ[ει]α Σεβήρεια ἀνδρῶν δόλ[ι]χον τῆ αὐτῆ ἡμέρα δία[υ]λον ὅπλον (cf. aussi 1. 28-34).

REVUE DES ÉTUDES ANCIENNES TOME 116, 2014 N°2

SOMMAIRE

ARTICLES:

Aurélie Carrara, Tax and Trade in Ancient Greece : About the Ellimenion and the Harbor Duties	441
Gabrièle Larguinat-Turbatte, Les premiers temps d'Arsinoeia-Éphèse : étude d'une composition urbaine royale (début du II ^e s.)	465
Aude Cohen-Skalli, Portrait d'un historien à son écritoire : méthode historique et technique du livre chez Diodore de Sicile	493
Didier Marcotte, Les acrostiches de Denys à la lumière de la structure de sa Périégèse. Pour une lecture cartographique	515
Fuensanta Garrido Domené, La división de los intervalos según Gaudencio el Filósofo	535
Bénédicte Berbessou Broustet, Le titre et l'incipit de l'ouvrage historique de Xiphilin	547
Henri Етснето, Un « panthéon » rhétorique de la novitas : les hommes nouveaux de Cicéron	561
Pascal Montlahue, Qui a tué Sextus Pompée ? Enquête sur les interprétations politiques	
d'un assassinat à l'époque triumvirale	577
CHRONIQUE	
Bernard Rémy et al., Chronique gallo-romaine	599
LECTURES CRITIQUES	
Brigitte Le Guen, Mettre en scène les spectacles théâtraux en grèce et à Rome	713
Tiphaine Haziza, Hérodote et l'Égypte : quelques réflexions à propos d'un ouvrage récent	727
Pierre Frohlich, L'épigraphie des cités grecques aux époques hellénistique et impériale et le concept de « cité post-classique »	745
Frédéric Hurlet, Le déclassement social sous le Haut-Empire romain : perdre son statut de Sénateur	761
Comptes rendus	
Notes de lecture	841
Généralités	841
Littérature / Philologie grecque et latine	845
Archéologie grecque et latine	859
Histoire graeque et romaine	873 873
Histoire grecque et romaine	
Liste des ouvrages reçus	911
Table alphabétique par noms d'auteurs	917
Table des auteurs d'ouvrages recensés	925